

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **26 septembre 2013**

Délibération n° 2013-4068

commission principale : **déplacements et voirie**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Lyon 3°**

objet : **Aménagement du pôle d'échanges multimodal (PEM) gare Lyon Part-Dieu - Protocole partenarial en lien avec le projet urbain et le développement du noeud ferroviaire lyonnais (NFL) - Convention de financement partiel des études relatives à l'élaboration des dossiers d'avant-projet (AVP) de la 1ère tranche de travaux - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Demande de subvention**

service : **Direction générale - Missions territoriales**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Grivel

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 13 septembre 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : lundi 30 septembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Sécheresse, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Laurent, Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, M. Barret, Mme Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzolo, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Lebuhotel, Léonard, Mme Lépine, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Muet, Ollivier, Mmes Pallega, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Uhrlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mmes Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Daclin (pouvoir à M. Rivalta), Arrue, Colin (pouvoir à M. Reppelin), Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Vesco (pouvoir à M. Bolliet), Barthélémy, Mmes Baume (pouvoir à M. Coste), Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Braillard (pouvoir à M. Desbos), Dumas (pouvoir à M. Petit), Genin (pouvoir à M. Balme), Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Havard (pouvoir à Mme Dagorne), Kabalo (pouvoir à Mme Tifra), Lambert (pouvoir à M. Ferraro), Mme Laval (pouvoir à M. Cochet), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Millet), Lelièvre (pouvoir à M. Quiniou), Lévêque (pouvoir à M. Jacquet), Morales (pouvoir à M. Vincent), Nissanian (pouvoir à M. Chabrier), Pillon (pouvoir à M. Grivel), Réale (pouvoir à M. Passi), Mme Revel (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), MM. Serres (pouvoir à M. Lebuhotel), Turcas (pouvoir à M. Buffet).

Absents non excusés : MM. Calvel, Barral, Mmes Bailly-Maitre, Levy, M. Touraine.

Conseil de communauté du 26 septembre 2013**Délibération n° 2013-4068**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Aménagement du pôle d'échanges multimodal (PEM) gare Lyon Part-Dieu - Protocole partenarial en lien avec le projet urbain et le développement du noeud ferroviaire lyonnais (NFL) - Convention de financement partiel des études relatives à l'élaboration des dossiers d'avant-projet (AVP) de la 1ère tranche de travaux - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Demande de subvention**

service : Direction générale - Missions territoriales

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 septembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La position de quartier d'affaires en centre-ville connecté à la gare centrale de l'agglomération fait de la Part-Dieu une porte d'entrée et un espace de redistribution des flux aux différentes échelles spatiales : internationale avec la liaison Rhônexpress vers l'aéroport, européenne et nationale avec le hub TGV, régionale et métropolitaine avec le réseau de transport express régional (TER) et le Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL), locale avec le réseau de transport collectif urbain (TCU) et le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL).

Le pôle d'échanges multimodal (PEM) de Lyon Part-Dieu cumule aujourd'hui 125 000 utilisateurs quotidiens de la gare et 170 000 utilisateurs de TCU dans un système sous-dimensionné pour accueillir près de 500 000 déplacements journaliers, tous modes confondus. Une croissance de ces flux est attendue dans les années à venir du fait du développement de la métropole et du quartier. Il est nécessaire de renforcer la capacité d'accueil de la gare et du PEM pour désaturer son fonctionnement actuel, d'une part, et permettre le développement prévisionnel du trafic à l'horizon 2030, d'autre part.

A l'échelle du projet du PEM de Lyon Part-Dieu, les objectifs généraux et le programme retenus peuvent être déclinés selon les enjeux suivants :

- le desserrement et la désaturation de la gare et du pôle d'échanges et l'augmentation de sa capacité,
- le renforcement des intermodalités, pour fluidifier et faciliter les échanges entre chaque mode, et conforter la fonction de hub métropolitain, régional, national, et européen,
- l'amélioration de l'insertion urbaine de la gare.

Ce projet est mené en cohérence avec le projet urbain Lyon-Part-Dieu, les développements des TCU envisagés par le SYTRAL, et le projet de nœud ferroviaire lyonnais (NFL), dont Réseau ferré de France (RFF) assure la maîtrise d'ouvrage. Il fait l'objet d'une concertation réglementaire dont le lancement a été autorisé par la délibération n° 2013-3908 du Conseil du 27 mai 2013.

Ces objectifs, le programme et sa spatialisation ont été validés par tous les partenaires lors du comité stratégique du 4 avril 2013. Sur cette base, les partenaires ont convenu de formaliser leurs engagements dans un protocole et une convention d'études d'avant-projet.

Les partenaires signataires du protocole s'engagent à réaliser le projet-cible, selon les évaluations suivantes de participation relatives à la réalisation de la 1ère tranche de travaux estimée, au niveau des études préliminaires, à 180 M€, selon la répartition suivante :

Financement des travaux (en M€)	Commu- nauté urbaine de Lyon	Région Rhône- Alpes	Etat	Europe (demande de subvention portée par l'Etat)	SNCF- Gares et Connexions	RFF	Total (en M€)
PEM tranche 1 : voiries, espaces publics, intermodali- tés, gare, accès Pompidou	60	36	36	9	35	4	180
aménagements du périmètre ferroviaire (voie L, etc.)	Onégociations à conduire dans le cadre du NFL et avec l'Europe						

Ces montants n'incluent pas les participations au financement des aménagements du périmètre ferroviaire : voie L et aménagements d'optimisation de l'exploitation ferroviaire notamment, estimée à 83 M€.

3 maîtres d'ouvrage participent à la mise en œuvre de ces objectifs : la Communauté urbaine de Lyon (pour les espaces publics, les voiries et les espaces intermodaux), SNCF-Gares et Connexions (pour l'extension du bâtiment voyageurs et certains espaces intermodaux), RFF (pour la voie L, les quais et l'accès aux quais).

Le protocole précise l'engagement des partenaires à financer les études d'avant-projet comme suit :

Montants (en € courants)	Commu- nauté urbaine de Lyon	Ville de Lyon	Fonds européen de développe- ment régional (autorité de gestion : l'Etat)	Réseau de transport transeuro- -péen (RTE-T) (dossier porté par l'Etat)	Etat	Région Rhône- Alpes	SNCF- Gares et Connexio ns	RFF	Total
études Commu- nauté urbaine (investissement en € HT)	2 300 000	100 000							2 400 000
études SNCF- Gares et Con- nexions (inves- tissement en € HT)	299 000		1 241 673		499 327	500 000	1 710 000		4 250 000
études RFF (in- vestissement en € HT)				1 510 000	647 829	484 652		377 520	3 020 000
procédures communes (maîtrise d'ou- vrage Commu- nauté urbaine) (fonctionnement en € TTC)	232 488					162 504	162 504	162 504	720 000
Total	2 831 488	100 000	1 241 673	1 510 000	1 147 156	1 147 156	1 872 504	540 024	10 390 000

Le projet du PEM de la Part-Dieu est en interface étroite avec plusieurs opérations et projets sous maîtrises d'ouvrages publiques et privées. Le planning de réalisation de ces opérations étant imbriqué avec celui du PEM de la Part-Dieu, il est nécessaire d'engager, dès la fin de l'année 2013, les études d'avant-projet (AVP) pour ne pas obérer la cohérence globale de ces opérations.

Compte tenu de ces contraintes et des délais d'obtention des financements nécessaires, il est proposé d'engager le financement des études d'avant-projet du PEM de la Part-Dieu en 2 parties :

- dans le cadre d'une 1ère convention 2013, une 1ère partie des financements nécessaires permettant d'engager une 1ère phase d'études,
- dans une 2° convention début 2014, le financement du solde des études à conduire.

Les études d'AVP s'échelonneront de la fin de l'année 2013 à la mi-2015.

Les participations des partenaires au financement de la 1ère partie des études s'établissent comme suit :

Montants (en € HT courants)	Communauté urbaine de Lyon	Ville de Lyon	Etat	Région Rhône-Alpes	SNCF-Gares et connexions	RFF	Total
études Communauté urbaine (investissement en € HT)	2 300 000	100 000					2 400 000
études SNCF-Gares et Connexions (investissement en € HT)	299 000			500 000	1 710 000		2 509 000
études RFF (investissement en € HT)						377 520	377 520
procédures communes (maîtrise d'ouvrage Communauté urbaine) (fonctionnement en € TTC)	232 488			162 504	162 504	162 504	720 000
Total	2 831 488	100 000		662 504	1 872 504	540 024	6 006 520

Au titre de la convention de financement des études AVP de la 1ère tranche, la Communauté urbaine percevra une subvention de la Ville de Lyon de 100 000 € net de taxe au titre des études liées aux travaux sous maîtrise d'ouvrage Communauté urbaine et une subvention de 162 504 € de la part de la Région Rhône-Alpes, de SNCF-Gares et Connexions et de RFF au titre de dépenses de fonctionnement, correspondant à son rôle de pilotage des études liées aux procédures administratives des travaux de la tranche 1 du projet. Le dispositif de la convention de fonctions d'agglomération et de centralité est mobilisé, pour la 1ère tranche d'étude, à hauteur de 662 504 € pour la Communauté urbaine, à parité avec la Région Rhône-Alpes.

En complément du PEM, des aménagements de voiries, d'infrastructures et d'espaces publics sont à réaliser, conformément au plan de référence urbain Lyon Part-Dieu. Ces aménagements doivent faire l'objet d'études d'avant-projet en parallèle et en cohérence avec les études AVP sur le PEM. Les études porteront en particulier sur les rues Bouchut, Servient et sur la place Charles de Gaulle. La dépense correspondant à la réalisation de ces études est estimée à un montant de 330 600 € ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - la participation de la Communauté urbaine de Lyon aux études d'avant-projet de la 1ère tranche de travaux du pôle d'échanges multimodal (PEM) gare Lyon Part-Dieu à Lyon 3°, en lien avec le projet urbain et le développement du nœud ferroviaire lyonnais (NFL),

b) - le protocole partenarial sur l'ensemble des études et leur répartition financière, à passer entre la Communauté urbaine de Lyon, l'Etat, la Région Rhône-Alpes, la Ville de Lyon, Réseau ferré de France (RFF), la SNCF-Gares et Connexions, le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) et les Départements de l'Isère et du Rhône,

c) - la convention sur la phase d'études à lancer dès 2013, à passer entre la Communauté urbaine, l'Etat, la Région Rhône-Alpes, la Ville de Lyon, RFF, la SNCF-Gares et Connexions et le SYTRAL.

2° - Autorise monsieur le Président à :

a) - signer ledit protocole, ladite convention et tous les actes contractuels y afférents,

b) - solliciter auprès de la Région Rhône-Alpes, la SNCF-Gares et Connexions et RFF une subvention de fonctionnement d'un montant de 162 504 €, pour chacun des partenaires, dans le cadre des procédures communes aux études d'avant-projet de la 1ère tranche de travaux du pôle d'échanges multimodal (PEM) gare Lyon Part-Dieu à Lyon 3°,

c) - solliciter auprès de la Ville de Lyon la subvention d'investissement de 100 000 € net de taxe,

d) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

3° - Décide l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains pour un montant total de 3 500 000 € TTC en dépenses et de 100 000 € en recettes à la charge du budget principal, répartis selon les opérations et les échéanciers prévisionnel suivants :

- sur l'opération n° 0P06O2871 : études gare Comité stratégique, pour un montant de 3 169 400 € en dépenses et 100 000 € en recettes à la charge du budget principal, répartis comme suit :

. pour les dépenses :

- . 53 880 € en 2013,
- . 2 381 640 € en 2014,
- . 733 880 € en 2015 ;

. pour les recettes : 100 000 € en 2014 ;

- sur l'opération n° 0P06O2872 : études espaces publics, pour un montant de 330 600 € en dépenses à la charge du budget principal, répartis comme suit :

- . 66 120 € en 2013,
- . 198 360 € en 2014,
- . 66 120 € en 2015.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2013 à 2015 - comptes 2031 et 204112 - fonction 824.

5° - La recette d'investissement à encaisser sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2014 - compte 1324 - fonction 824 - opération n° 0P06O2871.

6° - La recette de fonctionnement à encaisser sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2014 à 2016 - comptes 7472 et 7478 - fonction 815 - opération n° 0P06O2871, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 325 000 € en 2014,
- 112 512 € en 2015,
- 50 000 € en 2016.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 30 septembre 2013.